



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 12 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 17 JUIN 2025
2025 / 30**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LE PONT DES LABOUREURS

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de Restauration du Pont des Laboureurs.

Considérant qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite solliciter l'appui de la DRAC,
Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Nature des dépenses | Montant des dépenses H.T. | Nature des recettes | Montant des recettes H.T. | Taux |
|---------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|-------------|
| Maîtrise d'œuvre | 33 200 € | DRAC | 49 800 € | 25% |
| Travaux | 166 000 € | Région | 19 920 € | 10% |
| | | Département | 29 880 € | 15% |
| | | DET R | 39 840 € | 20% |
| | | Communauté de Communes de la Veyle | 19 920 € | 10% |
| | | Fondation du Patrimoine | | 0% |
| | | Autofinancement | 39 840 € | 20% |
| TOTAL HT. | 199 200 € | | 199 200 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
AUTORISE Mme le Maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC telle que susmentionnée dans le plan de financement exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY